

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Affiché le 05.12.2022

ID : 089-200039642-20221124-110_2022-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : Mme GOUSSARD Nadège, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : Mme JOUSSEAU Catherine.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés ayant donné pouvoir : <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. GONON Jean-Louis), <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à M. PONSARD José), Mme SAVIE EUSTACHE Françoise (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin (a donné pouvoir à M. DEZELLUS Emmanuel), <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline (a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette).
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 50 - Absent(s) : 16 - Pouvoir(s) : 9 - Votants : 59	Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Lézennes</i> : Mme RIGO-ZANCONATO Anne-Marie, Mme RIS Jeannine, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.
	Absents non excusés : <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya M. HAMAM Nabil, M. MANUEL Lucas, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.
	Secrétaire de séance : M. BERCIER Jacques
	Date de convocation : vendredi 18 novembre 2022
Délibération n° 110-2022	

Objet :

PETITE ENFANCE

Convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance (RPE)

Madame la présidente rappelle qu'une convention d'objectifs et de financement est signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB). Celle-ci définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service pour la structure « Relais Petite Enfance » de l'Îlot Bambins au titre de son activité et pour le financement des missions supplémentaires.

Vu le Référentiel National des Relais Petite Enfance du mois de septembre 2021,

Vu l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles qui renforce le rôle des RAM qui deviennent les Relais Petite Enfance (RPE), services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels,

Vu le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant,

Considérant que la convention d'objectifs et de financement du RPE est arrivée à échéance le 31 décembre 2021,

Considérant l'avis favorable de la commission « Petite Enfance-Services à la Personne » réunie le 7 juin 2022 pour la contractualisation d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement du RPE entre la CAF et la CCLTB pour une durée allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026,

Etant précisé que les grands objectifs inscrits dans la convention d'objectifs et de financement du « RPE » sont :

- Informer les parents et les professionnels
- Participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles
- Le traitement des demandes d'informations sur les modes d'accueil formulées par les familles sur le site mon-enfant.fr
- La promotion de l'activité des assistants maternels
- L'aide au départ en formation continue des assistants maternels

Madame la présidente propose de signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF prenant effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	59	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE la signature de la convention d'objectifs et de financement du « RPE » avec la CAF,

AURORISE la présidente, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention d'objectifs et de financement du « RPE » et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).